



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Urgence en pédopsychiatrie

Question écrite n° 17220

### Texte de la question

Mme Marianne Maximi interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'urgence de renforcer les services de pédopsychiatrie. Malgré les efforts déployés par les professionnels, la détresse psychologique chez les enfants continue d'augmenter de manière alarmante. Les services de pédopsychiatrie, déjà sous pression depuis la crise de la covid-19, sont confrontés à une demande croissante sans que des moyens adéquats ne leur soient alloués. Selon les chiffres du ministère de la santé, un mineur sur six présente des difficultés psychosociales entre 3 et 17 ans en 2023. Près de la moitié ne sont pas pris en charge. Ces prises en charge se font le plus souvent dans des conditions dégradées avec des délais pouvant atteindre 18 mois d'attente. Une dizaine de départements n'ont pas de psychiatre de l'enfance et de l'adolescence. La pédopsychiatrie a connu une chute de ses effectifs de 34 % entre 2010 et 2022 selon la Cour des comptes. Les conséquences de cette situation sont graves, affectant la santé mentale et le bien-être des enfants et des adolescents, ainsi que leur intégration sociale et leur réussite scolaire. Les professionnels alertent sur les départs en retraite non remplacés et sur l'absence d'attractivité de la profession auprès des jeunes. Il est devenu nécessaire de susciter des vocations, comme la campagne Choisir Psychiatrie tente de le faire, mais cela ne peut fonctionner sans le renforcement des moyens alloués à cette profession. En 1992, le diplôme d'infirmier en soins psychiatriques a disparu pour fusionner avec le diplôme d'État infirmier, plus généraliste. Pourtant, les soins psychiatriques requièrent des compétences spécialisées. Il est impératif de prendre des mesures pour rétablir la spécificité de cette formation, en introduisant des ratios minimum de soignants par patient hospitalisé, comme le prévoit la proposition de loi votée par le Sénat en février 2023 et qui n'a toujours pas été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. À l'heure actuelle, ces ratios existent dans des services comme la réanimation et les soins critiques mais pas en psychiatrie. Aussi, elle lui demande si elle entend prendre des mesures pour renforcer les services de pédopsychiatrie et garantir un accès approprié aux soins mentaux pour les jeunes en détresse.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Maximi](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17220

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2024](#), page 2982

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)